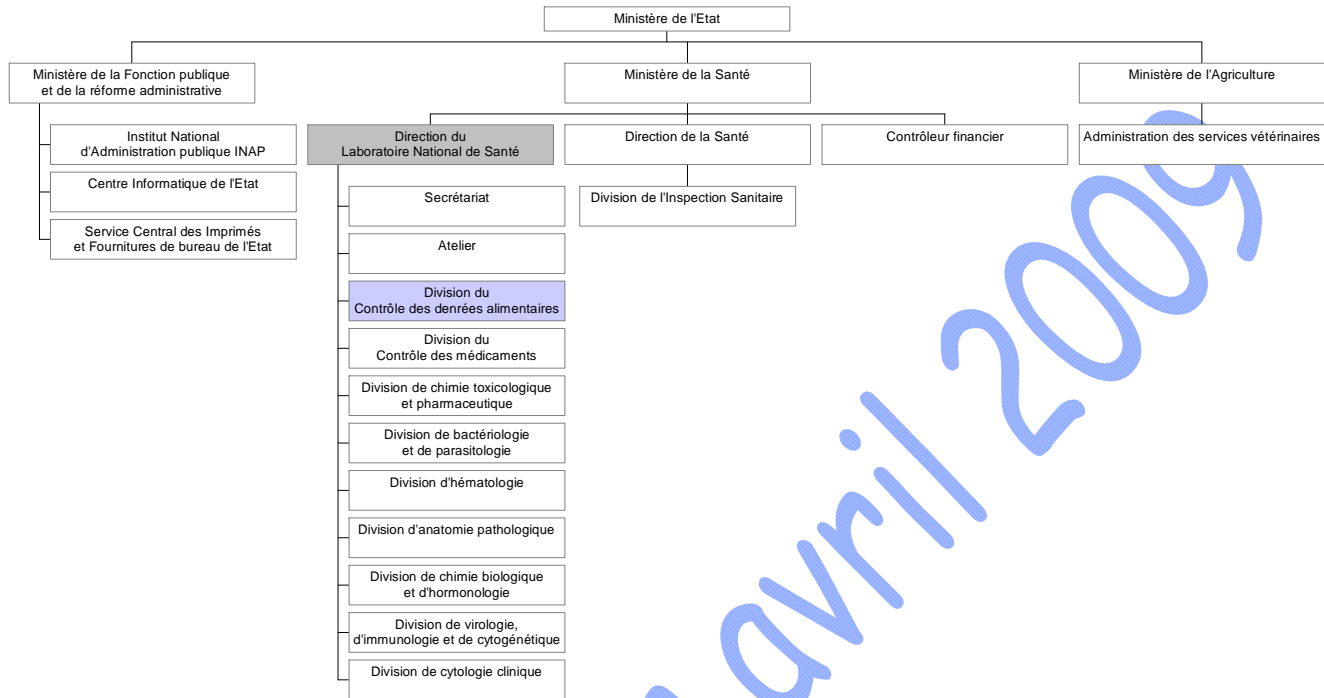
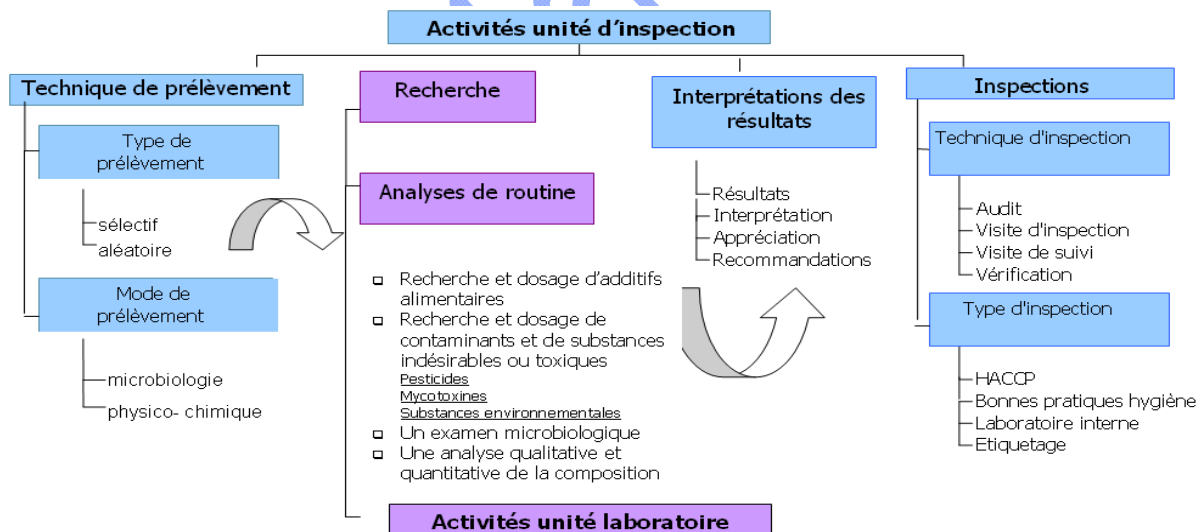


1.1. STRUCTURE



1.2. ORGANISATION UNITÉ D'INSPECTION



Laboratoire national de santé - Division du contrôle des denrées alimentaires**1.3. DOMAINES DE COMPÉTENCE**

La mission de la division est définie dans le cadre de la loi du 21 novembre 1980 portant réorganisation de l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique et changeant sa dénomination en Laboratoire National de Santé. L'unité d'inspection est chargée notamment :

de surveiller et de contrôler l'application des prescriptions légales et réglementaires concernant les denrées alimentaires et boissons, les additifs, les objets de consommation, [...],

d'effectuer, sur demande des autorités publiques et des particuliers, des travaux de contrôle se rapportant aux denrées alimentaires;

de collaborer avec les services d'autres administrations de l'Etat, les institutions internationales et les organisations professionnelles et les consommateurs en vue de promouvoir la qualité des produits alimentaires.

1.4. RESPONSABILITÉS

- 1) le prélèvement d'échantillons en rapport avec les réglementations en vigueur
- 2) l'interprétation des résultats d'analyses effectuées sur les échantillons prélevés
- 3) le contrôle de l'étiquetage des denrées alimentaires
- 4) le contrôle de l'hygiène des entreprises alimentaires dans le secteur traiteurs-restaurateurs, boulangers-pâtisseries
- 5) le contrôle de la gestion de la qualité par la méthode HACCP dans les entreprises alimentaires
- 6) le contrôle des laboratoires internes des entreprises alimentaires.
- 7) les compléments alimentaires

1.5. RESSOURCES HUMAINES DISPONIBLES POUR LA RÉALISATION DES CONTRÔLES

2,25 ETP ingénieurs

1 ETP ATM

